

1612_504r.jpg

du Mercure François.

504

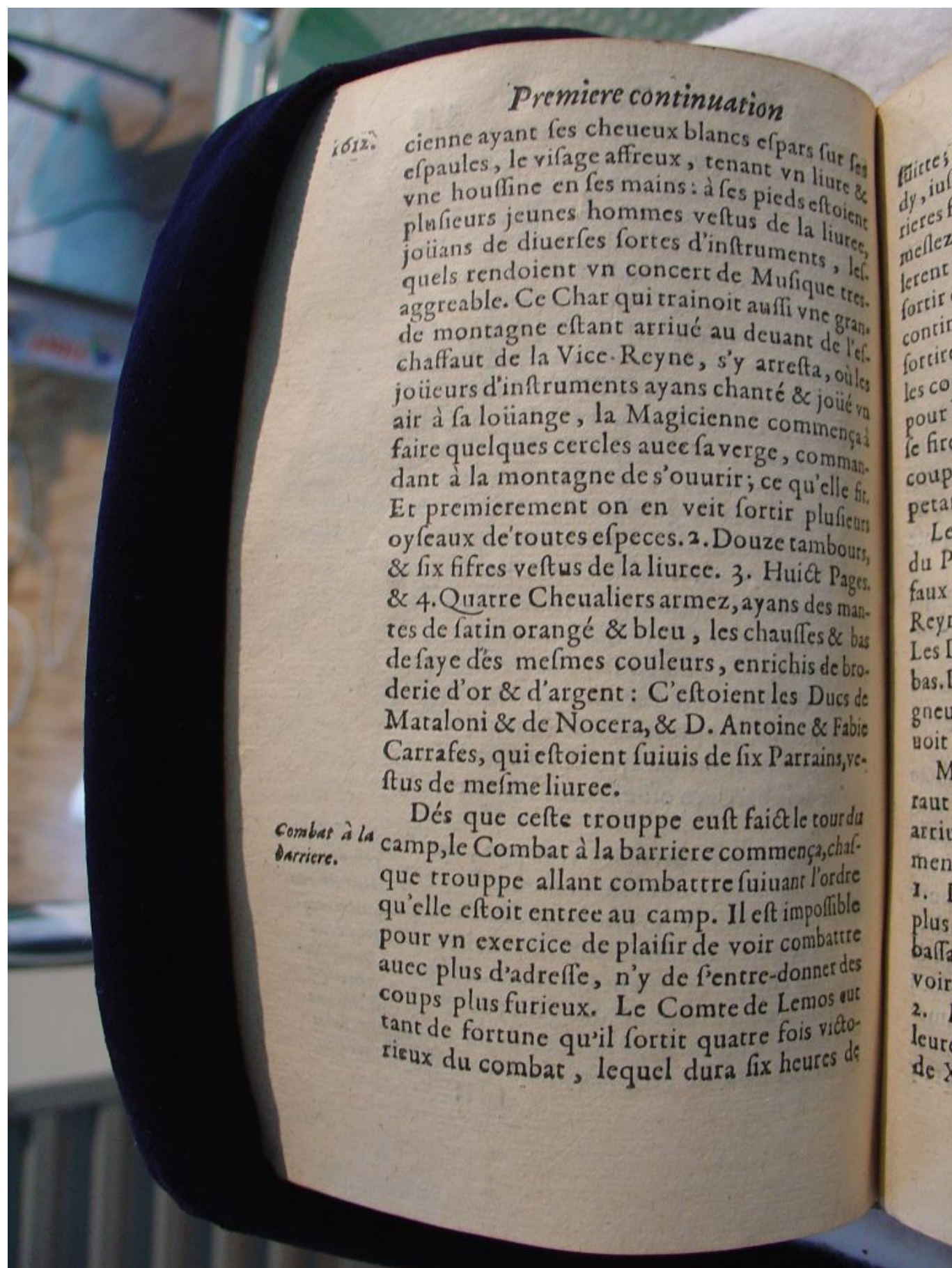
1612.

En huit iours, suivant ledit Arrest, on les enferma tous, sçavoir les hommes en deux desdits Hospitaux, & les femmes en vn il part. Les gros gueux, & les caymands qui demandoient l'aumosne l'espee au costé, avec le collet empeze sur la pecadille, s'esuanoyrent tellement que l'on n'en a plus veu depuis dans Paris, par l'ordre qu'ont tenu leldits Administrateurs. Depuis ils firent mettre en toutes les Eglises des trones pour recevoir les aumosnes volontaires d'un chacun: Et ont dressé Bureau qu'ils tiennent tous les leudys, pour recevoir aduis des aumosnes, legs testamentaires, amendes, & confiscations en faueur desdits pauvres. Bref cest establissement est digne de grande loüange, & œuvre aussi charitable & necessaire qui s'en soit faict il y a long temps dans ceste grande ville.

Ainsi en ce qui s'est passé en ceste année (oultre ceste pieté en l'establissement de ces Hospitaux) la Prudence de la Royne Regente s'est recogné aux Alliances qu'elle a faictes: En sa Vigilance & Sageste à maintenir la paix, & faire aller en fumee les desseins de ceux qui vouloient la troubler: Et au Soing charitable quelle a pris pour faire cesser tout ce qui eust peu apporter de la division en l'Eglise.

F I N.

1612_445v.jpg



Premiere continuation

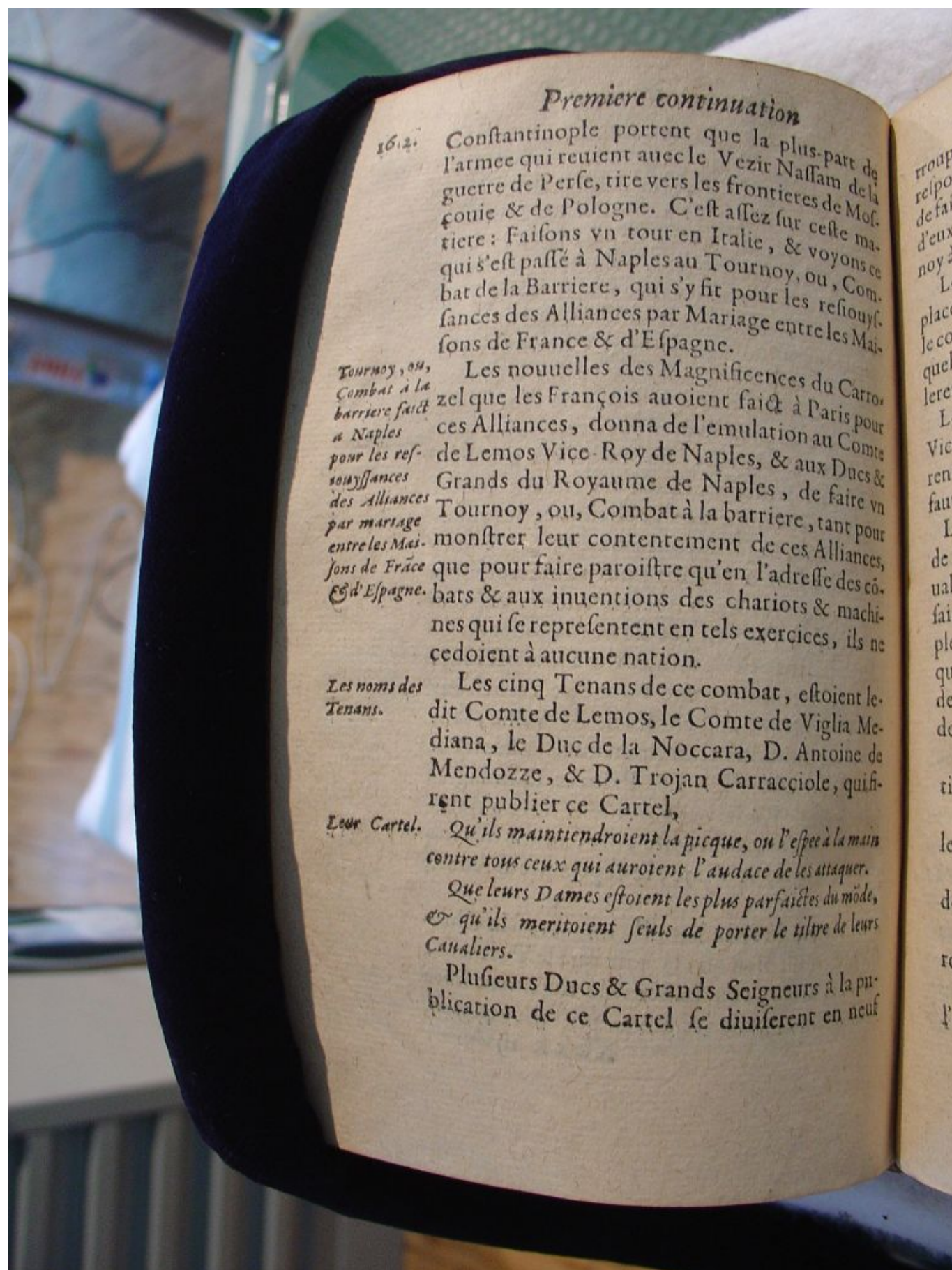
1612.

cienne ayant ses cheveux blancs espars sur ses espaulles, le visage affreux, tenant vn liure & vne houffine en ses mains: à ses pieds estoient plusieurs jeunes hommes vestus de la liuree, jolians de diuerses sortes d'instruments, lesquels rendoient vn concert de Musique tres-aggreable. Ce Char qui trainoit aussi vne grande montagne estant arriué au deuant de l'eschaffaut de la Vice-Reyne, s'y arresta, où les jouieurs d'instruments ayans chanté & joué vn air à sa loüange, la Magicienne commença à faire quelques cercles avec sa verge, commandant à la montagne de s'ouurir; ce qu'elle fit. Et premierement on en veit sortir plusieurs oyseaux de toutes especes. 2. Douze tambours, & six fifres vestus de la liuree. 3. Huiët Pages. & 4. Quatre Cheualiers armez, ayans des mantes de satin orangé & bleu, les chausses & bas de saye dës mesmes couleurs, enrichis de broderie d'or & d'argent: C'estoient les Ducs de Mataloni & de Nocera, & D. Antoine & Fabie Carrafes, qui estoient suiuis de six Parrains, vestus de mesme liuree.

Combat à la barriere.

Dés que ceste trouppes eust fait le tour du camp, le Combat à la barriere commença, chaque trouppes allant combattre suivant l'ordre qu'elle estoit entree au camp. Il est impossible pour vn exercice de plaisir de voir combattre avec plus d'adresse, n'y de s'entre-donner des coups plus furieux. Le Comte de Lemos eut tant de fortune qu'il sortit quatre fois victorieux du combat, lequel dura six heures de

1612_439.jpg



Premiere continuation

1612.

Constantinople portent que la plus-part de l'armee qui reuiet avec le Vezir Nassam de la guerre de Perse, tire vers les frontieres de Moscovie & de Pologne. C'est assez sur ceste matiere: Faisons vn tour en Italie, & voyons ce qui s'est passé à Naples au Tournoy, ou, Combat de la Barriere, qui s'y fit pour les resiouysances des Alliances par Mariage entre les Maisons de France & d'Espagne.

Tournoy, ou, Combat à la barriere fait à Naples pour les resiouysances des Alliances par mariage entre les Maisons de France & d'Espagne.

Les nouuelles des Magnificences du Carrouzel que les François auoient fait à Paris pour ces Alliances, donna de l'emulation au Comte de Lemos Vice-Roy de Naples, & aux Ducs & Grands du Royaume de Naples, de faire vn Tournoy, ou, Combat à la barriere, tant pour monstrez leur contentement de ces Alliances, que pour faire paroistre qu'en l'adresse des combats & aux inuentions des chariots & machines qui se representent en tels exercices, ils ne cedoient à aucune nation.

Les noms des Tenans.

Les cinq Tenans de ce combat, estoient le-dit Comte de Lemos, le Comte de Viglia Mediana, le Duc de la Nocera, D. Antoine de Mendozze, & D. Trojan Carracciole, qui firent publier ce Cartel,

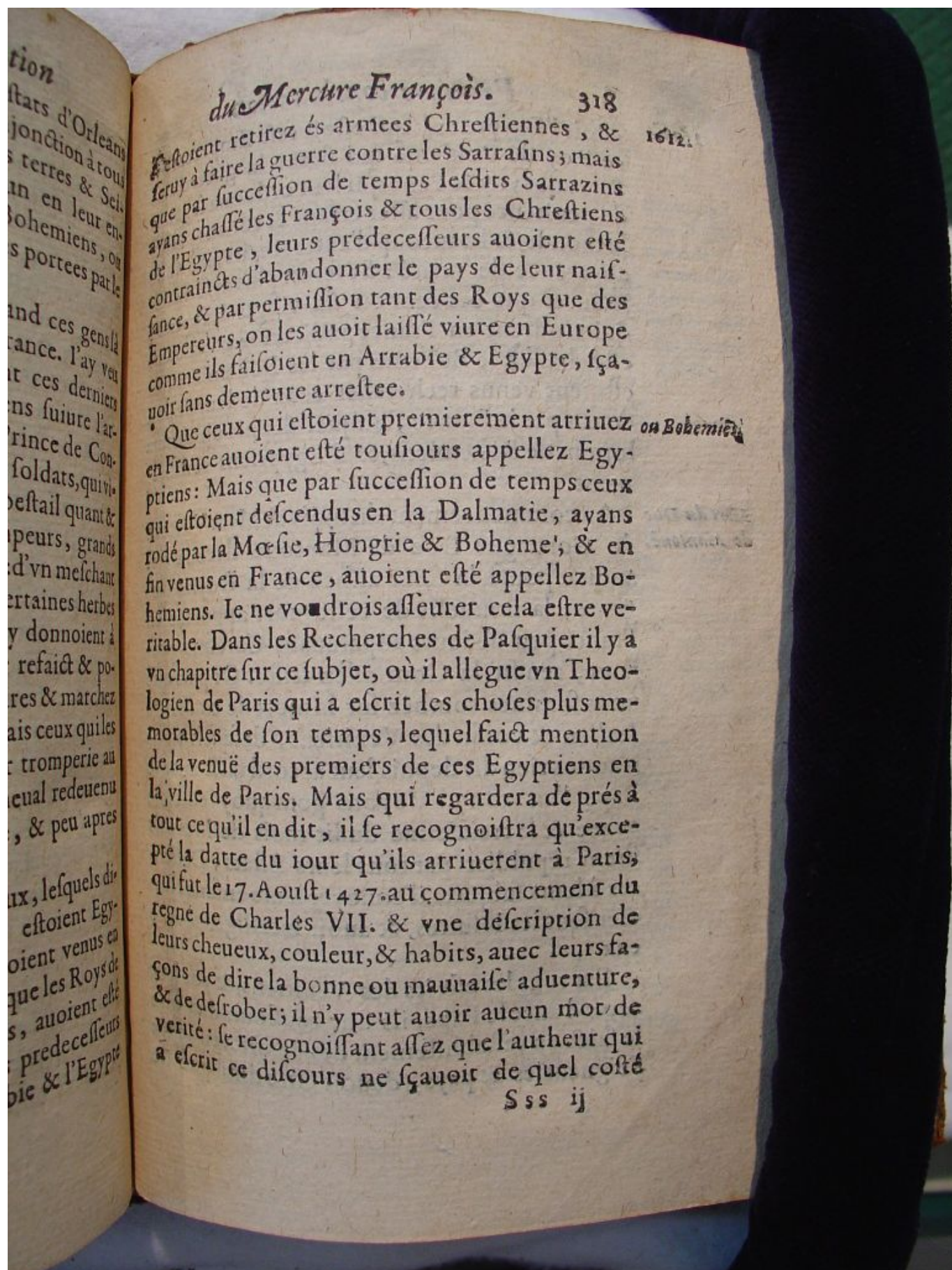
Leur Cartel.

Qu'ils maintiendroient la picque, ou l'espee à la main contre tous ceux qui auroient l'audace de les attaquer.

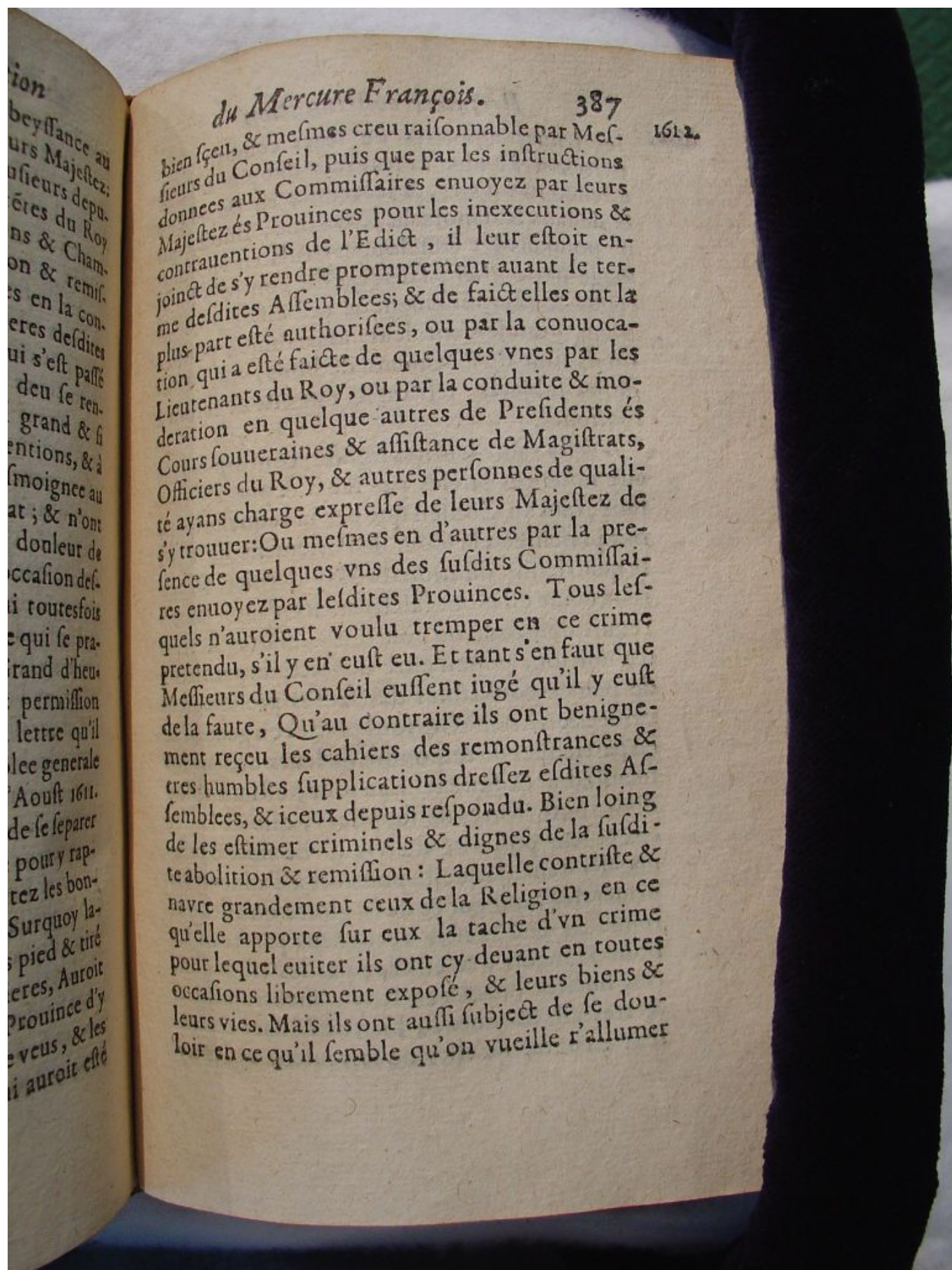
Que leurs Dames estoient les plus parfaites du mode, & qu'ils meritoient seuls de porter le titre de leurs Caualliers.

Plusieurs Ducs & Grands Seigneurs à la publication de ce Cartel se diuiserent en neuf

1612_318r.jpg



1612_387r.jpg



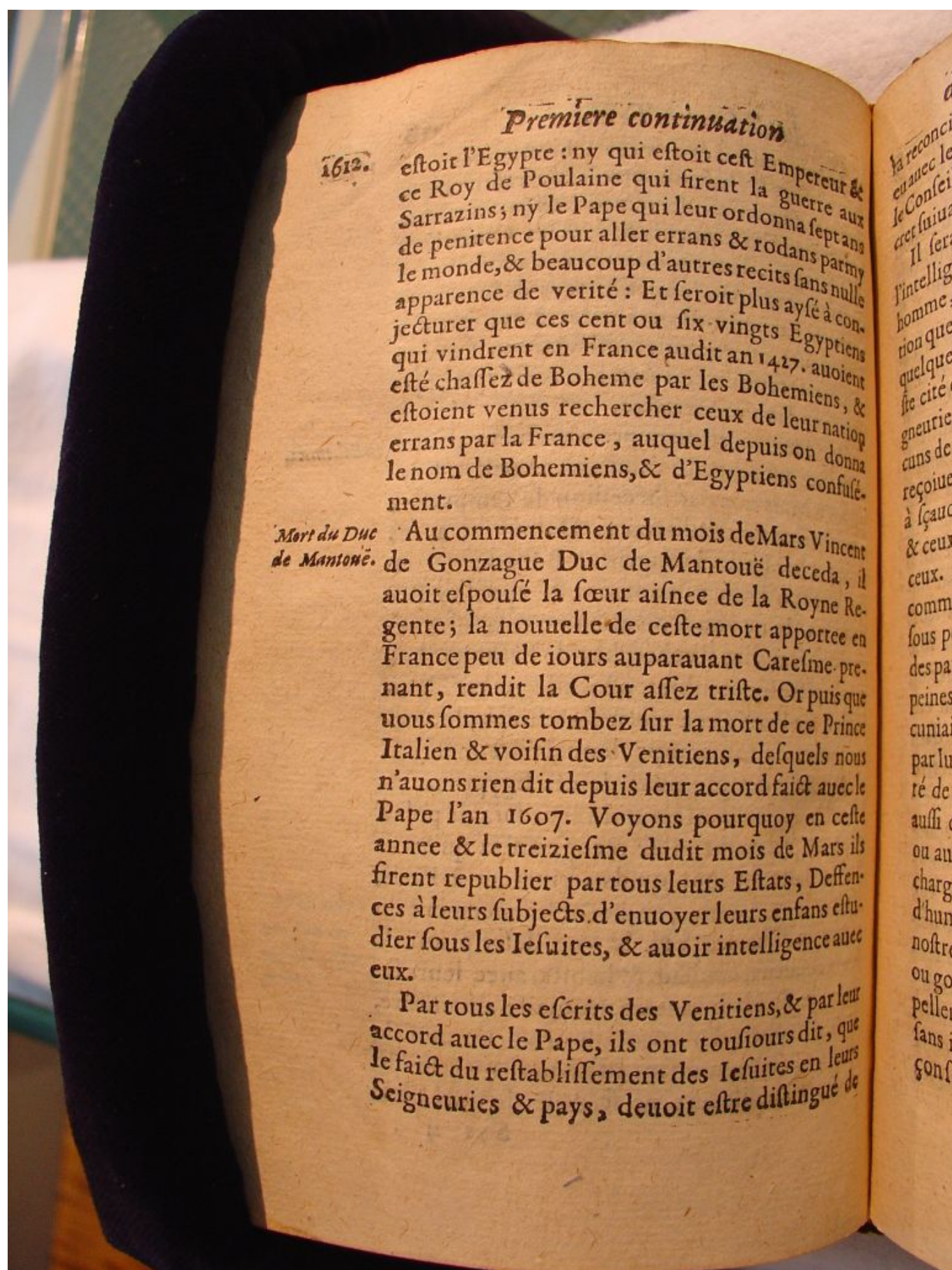
du Mercure François.

387

1612.

bien sçeu, & mesmes creu raisonnable par Messieurs du Conseil, puis que par les instructions donnees aux Commissaires enuoyez par leurs Majestez és Prouinces pour les inexecutions & contrauentions de l'Edict, il leur estoit enjoinct de s'y rendre promptement auant le terme desdites Assemblies; & de faiçt elles ont la plus part esté autorisees, ou par la conuocation qui a esté faiçte de quelques vnes par les Lieutenants du Roy, ou par la conduite & moderation en quelque autres de Presidents és Cours souueraines & assistance de Magistrats, Officiers du Roy, & autres personnes de qualité ayans charge expresse de leurs Majestez de s'y trouuer: Ou mesmes en d'autres par la presence de quelques vns des susdits Commissaires enuoyez par lesdites Prouinces. Tous lesquels n'auroient voulu tremper en ce crime pretendu, s'il y en eust eu. Et tant s'en faut que Messieurs du Conseil eussent iugé qu'il y eust de la faute, Qu'au contraire ils ont benigne-ment receu les cahiers des remonstrances & tres humbles supplications dressez esdites Assemblies, & iceux depuis respondu. Bien loing de les estimer criminels & dignes de la susdite abolition & remission: Laquelle contriste & navre grandement ceux de la Religion, en ce qu'elle apporte sur eux la tache d'un crime pour lequel euter ils ont cy-deuant en toutes occasions librement expose, & leurs biens & leurs vies. Mais ils ont aussi subiect de se doubter en ce qu'il semble qu'on vueille r'allumer

1612_318v.jpg



Premiere continuation
 1612. estoit l'Egypte : ny qui estoit cest Empereur & ce Roy de Poulaine qui firent la guerre aux Sarrazins ; ny le Pape qui leur ordonna sept ans de penitence pour aller errans & rodans parmy le monde, & beaucoup d'autres recits sans nulle apparence de verité : Et seroit plus aysé à conjecturer que ces cent ou six vingts Egyptiens qui vindrent en France audit an 1427. auoient esté chassés de Boheme par les Bohemiens, & estoient venus rechercher ceux de leur nation errans par la France, auquel depuis on donna le nom de Bohemiens, & d'Egyptiens confusement.

Mort du Duc de Mantouë. Au commencement du mois de Mars Vincent de Gonzague Duc de Mantouë deceda, il auoit espousé la sœur aisnée de la Royne Regente ; la nouuelle de ceste mort apportee en France peu de iours auparauant Carême prenant, rendit la Cour assez triste. Or puis que uous sommes tombez sur la mort de ce Prince Italien & voisin des Venitiens, desquels nous n'auons rien dit depuis leur accord fait avec le Pape l'an 1607. Voyons pourquoy en ceste année & le treiziesme dudit mois de Mars ils firent republier par tous leurs Estats, Deffences à leurs subjects d'enuoyer leurs enfans estudier sous les Iesuites, & auoir intelligence avec eux.

Par tous les escrits des Venitiens, & par leur accord avec le Pape, ils ont tousiours dit, que le fait du reestablishement des Iesuites en leurs Seigneuries & pays, deuoit estre distingué de

1612_446r.jpg

du Mercure François.

446

1612.

Mitte; sçauoir, depuis quatre heures apres mi-
dy, iusques à deux heures de nuict que les bar-
rieres furent leuees, où se fut lors que pesse-
mellez ils combattirent en foule, & se chamail-
lerent de telle sorte que l'on ne voyoit que feu
sortir de leurs armes. Mais ceste meslee fut in-
continent separee par les feux d'artifice qui
sortirent de la barriere, lesquels contraignirent
les combatans de se retirer. La nuict se perdit
pour lors dans Naples, par les feux de joye qui
se firent parmy toute la ville: on n'oyoit que
coups de canons, on n'y voyoit que fusées &
petards, iusques bien auant dans la nuict.

Le lendemain le Bal se fit en la grande salle
du Palais que l'on auoit enuironnee d'eschaf-
faux faicts par degrez. Le Vice-Roy & la Vice-
Reyne estoient au haut de la sale sous vn dais:
Les Dames aux deux costez assises sur des sieges
bas. Les Princes, Ducs, Marquis, & grands Sei-
gneurs debout, aux costez de la place où on de-
uoit dancier.

Le Bal.

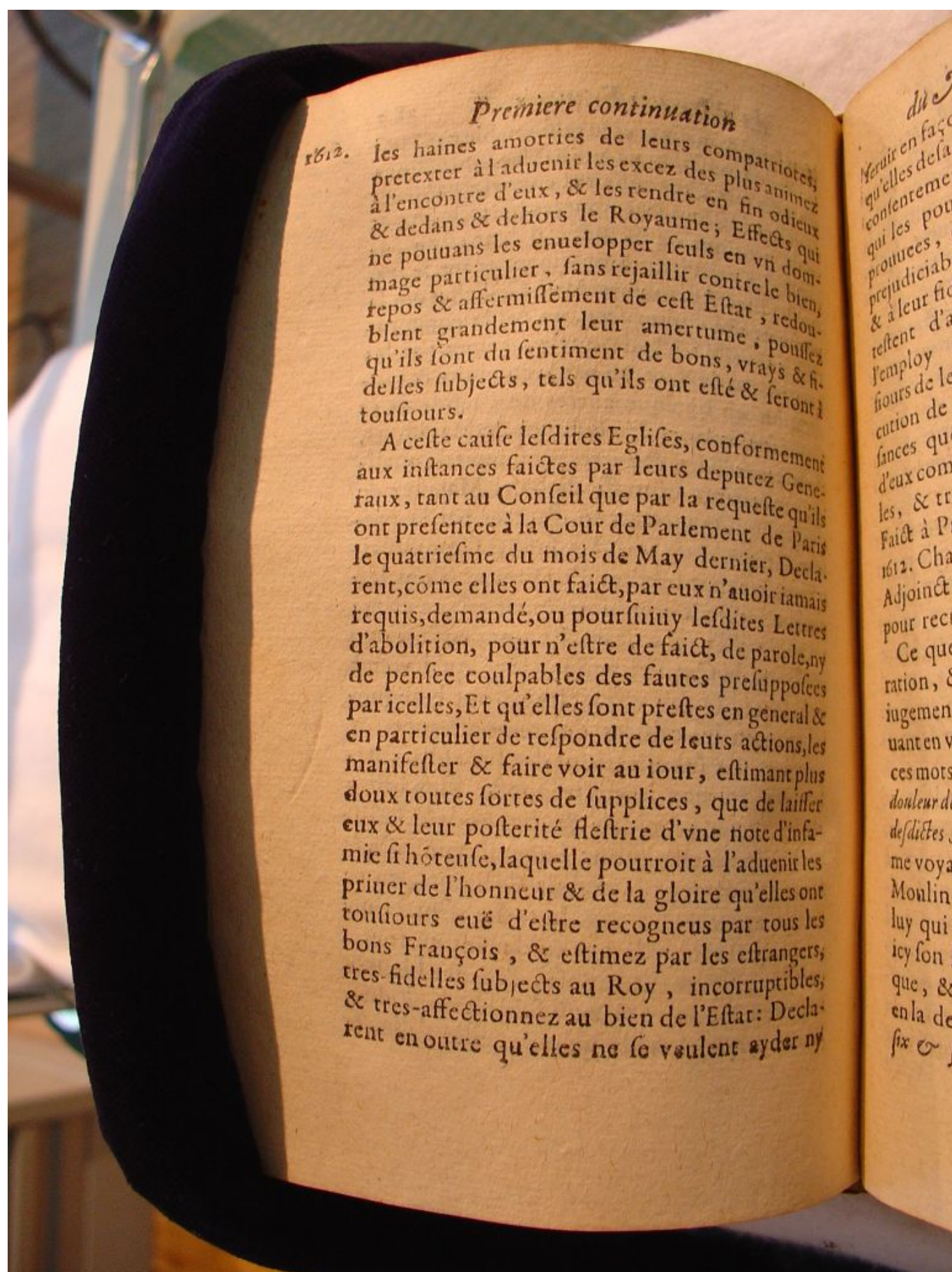
Mais auant que le Bal commençast, vn He-
raut d'armes ayant deuant luy six trompettes,
arriue de la part des Iuges, & publia le iuge-
ment des prix du Tournoy.

1. Les Cheualiers Romains eurent celuy du
plus gentil équipage, qu'ils donnerent à l'Am-
bassatrice d'Espagne à Rome, qui estoit venuë
voir ce Tournoy avec son mary.
2. Le Duc de Mataloni eut celuy de la meil-
leure inuention: il en fit present à la Comtesse
de Xelues.

*Jugement
des prix.*

LIII ij

1612_387v.jpg

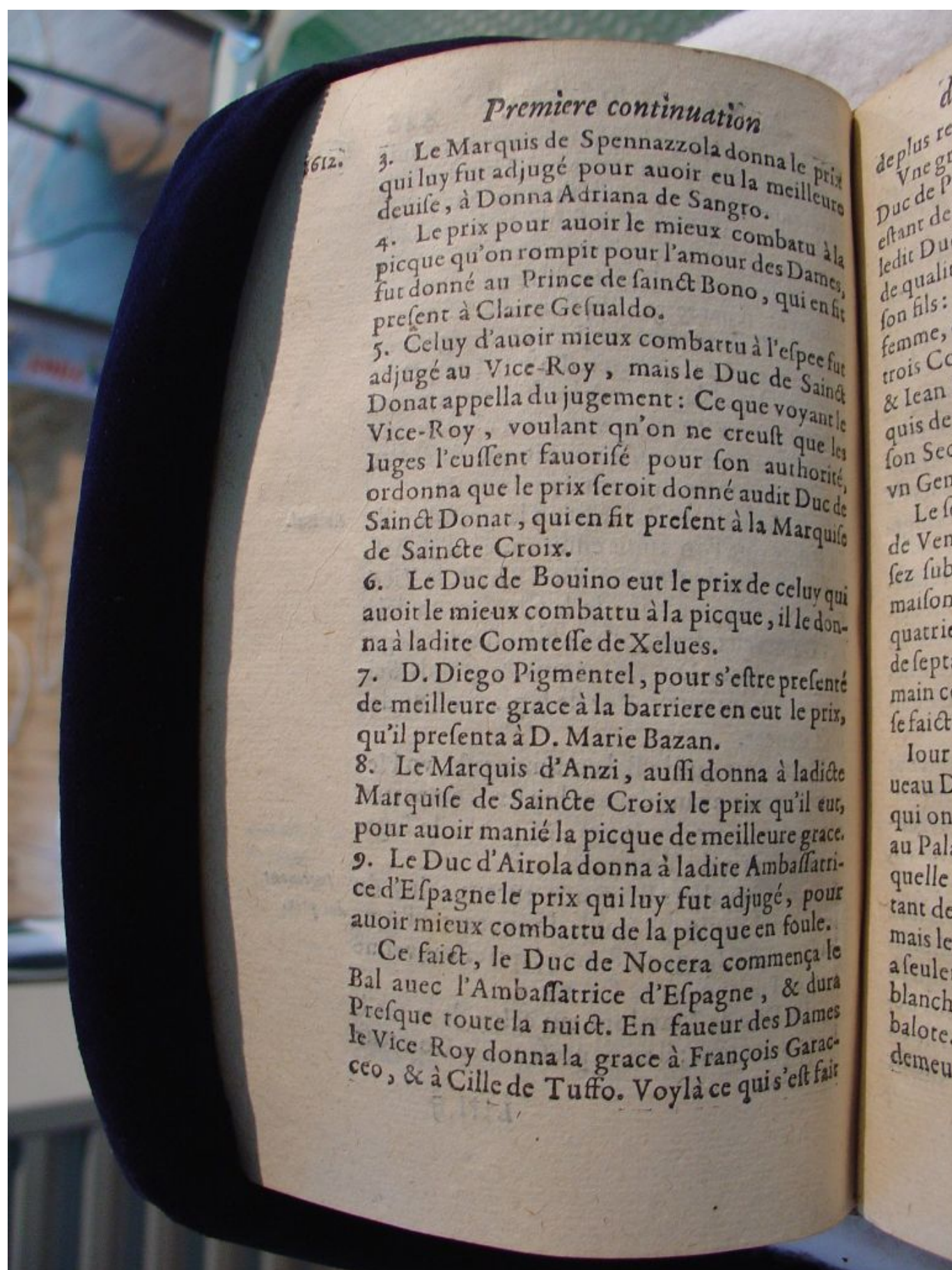


Premiere continuation
 1612. les haines amorties de leurs compatriotes, pretexter à l'aduenir les excez des plus animez, à l'encontre d'eux, & les rendre en fin odieux & dedans & dehors le Royaume; Effects qui ne pouuans les enuelopper seuls en vn domage particulier, sans rejaillir contre le bien, repos & affermissement de cest Estat, redoublent grandement leur amertume, poussent qu'ils sont du sentiment de bons, vrayz & fidelles subjects, tels qu'ils ont esté & seront à tousiours.

A ceste cause lesdites Eglises, conformement aux instances faictes par leurs deputez Generaux, tant au Conseil que par la requeste qu'ils ont presentee à la Cour de Parlement de Paris le quatriesme du mois de May dernier, Declarent, cōme elles ont faict, par eux n'auoir iamais requis, demandé, ou poursuuiy lesdites Lettres d'abolition, pour n'estre de faict, de parole, ny de pensee coupables des fautes presuppōsees par icelles, Et qu'elles sont prestes en general & en particulier de respondre de leurs actions, les manifester & faire voir au iour, estimant plus doux toutes sortes de supplices, que de laisser eux & leur posterité flestrie d'vne note d'infamie si hōteuse, laquelle pourroit à l'aduenir les priner de l'honneur & de la gloire qu'elles ont tousiours eue d'estre recogneus par tous les bons François, & estimez par les estrangers, tres-fidelles subjects au Roy, incorruptibles, & tres-affectionnez au bien de l'Estat: Declarent en outre qu'elles ne se veulent ayder ny

du 2
 seruir en faço
 qu'elles deslac
 contentement
 qui les pou
 prouuees, c
 prejudiciabl
 & à leur fid
 testent d'a
 l'employ
 siours de le
 cution de
 sances que
 d'eux com
 les, & tre
 Faict à Pr
 1612. Cha
 Adjoinct
 pour recu
 Ce que
 ration, &
 iugement
 uant en v
 ces mots
 douleur de
 desdictes
 me voya
 Monlin
 luy qui
 icy son
 que, &
 en la de
 fix & f

1612_446v.jpg



Premiere continuation

1612. 3. Le Marquis de Spennazzola donna le prix qui luy fut adjudgé pour auoir eu la meilleure deuise, à Donna Adriana de Sangro.
4. Le prix pour auoir le mieux combattu à la picque qu'on rompit pour l'amour des Dames, fut donné au Prince de saint Bono, qui en fit present à Claire Gesualdo.
5. Celuy d'auoir mieux combattu à l'espee fut adjudgé au Vice-Roy, mais le Duc de Saint Donat appella du jugement: Ce que voyant le Vice-Roy, voulant qu'on ne creust que les Iuges l'eussent fauorisé pour son autorité, ordonna que le prix seroit donné audit Duc de Saint Donat, qui en fit present à la Marquise de Sainte Croix.
6. Le Duc de Bouino eut le prix de celuy qui auoit le mieux combattu à la picque, il le donna à ladite Comtesse de Xelues.
7. D. Diego Pigmentel, pour s'estre présenté de meilleure grace à la barriere en eut le prix, qu'il presenta à D. Marie Bazan.
8. Le Marquis d'Anzi, aussi donna à ladicte Marquise de Sainte Croix le prix qu'il eut, pour auoir manié la picque de meilleure grace.
9. Le Duc d'Airola donna à ladite Ambassatrice d'Espagne le prix qui luy fut adjudgé, pour auoir mieux combattu de la picque en foule.
- Ce faict, le Duc de Nocera commença le Bal avec l'Ambassatrice d'Espagne, & dura Presque toute la nuit. En faueur des Dames le Vice Roy donna la grace à François Garaccio, & à Cille de Tuffo. Voylà ce qui s'est fait

1612_319r.jpg

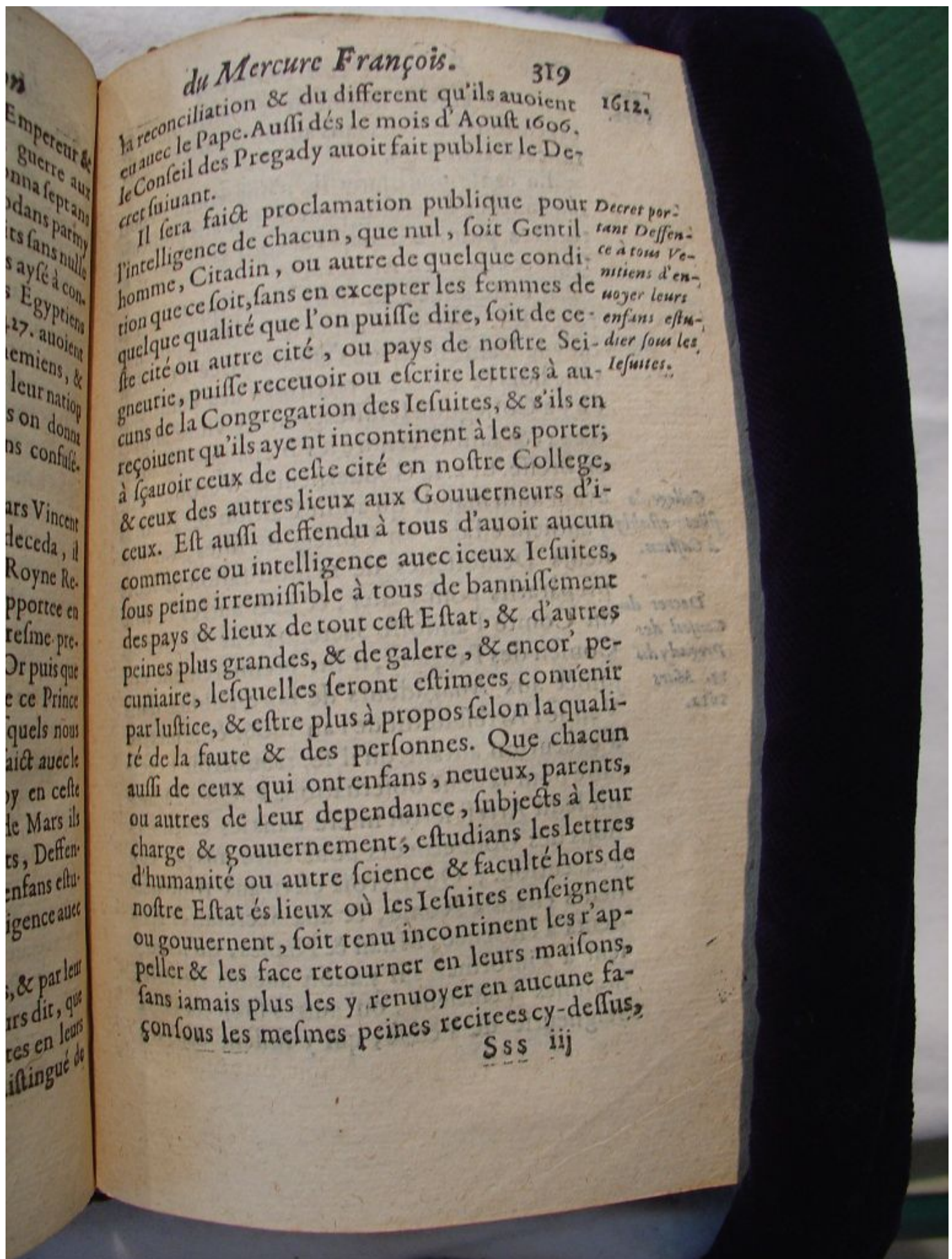


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan